



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Régional de l'Immobilier
47 rue des écoles 75005 Paris

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande

Marché public en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2121-1, R2124-1 et 2 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Objet de l'accord cadre :

Suivi de la radioprotection et gestion des déchets d'exploitation des anciens laboratoires Curie à Arcueil (94).

Acte d'Engagement (AE)

N° de l'Accord cadre : 2026-02-FCS-CRT

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage :

Le Rectorat de la région académique d'Île-de-France représenté par Madame la rectrice de la région académique d'Île-de-France

Conducteur d'opération :

Service Régional de l'Immobilier du Rectorat de la région académique d'Île-de-France

Date de notification du marché : .../...../.....

Numéro d'EJ :

Montant du marché TTC

Code CPV principal : 90721600-3

Table des matières

Article 1 : Objet de l'Acte d'engagement.....	2
1.1 Objet du marché public	2
1.2 Portée de l'acte d'engagement.....	3
Article 2 : Engagement du titulaire ou du groupement titulaire	3
2.1 Identification du titulaire ou du groupement titulaire.....	3
2.2 Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations	4
2.3 Compte(s) à créditer :	4
2.4 Durée	4
2.5 Interlocuteurs.....	5
2.5.1 Responsables techniques	5
2.5.2 responsables Commerciaux	5
2.5.3 Correspondances	5
2.6 Avances.....	5
Article 3 : Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.....	5
3.1 Signature du marché public par le titulaire individuel	6
3.2 Signature du marché public en cas de groupement	6
Article 4 : Identification et signature de l'acheteur et choix de l'offre	7
4.1 Désignation de l'acteur.....	7
4.2 Signataire du marché public	7
4.3 Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique	7
4.4 Désignation et adresse du comptable assignataire.....	7

Article 1 : Objet de l'Acte d'engagement

1.1 Objet du marché public

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'opération de dépollution et de réhabilitation du site des anciens laboratoires Curie situé au 4 avenue de la convention à Arcueil (94)

La mission du titulaire consiste à assurer la gestion de la radioprotection du site pour l'ensemble des interventions restantes se déroulant sur le site. Le titulaire sera également en charge de gérer les déchets générés lors des travaux en lien avec la caractérisation radiologique, chimique, amiante et plomb.

Le marché comprend une période de réversibilité, de passation d'adaptation et de préparation documentaire d'une durée d'un mois.

Lieu d'exécution :

Site des anciens laboratoires Curie

4 avenue de la Convention

94110 ARCUEIL

1.2 Portée de l'acte d'engagement

Le présent acte d'engagement correspond à la mission de base de la radioprotection intitulée « Tâche A », et missions complémentaires concernant la gestion des déchets, intitulées « Tâche B ».

Article 2 : Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

2.1 Identification du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- ☒ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- ☒ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et ses annexes
- ☒ Le Mémoire Technique, complété sur la base du cadre fourni par le maître d'ouvrage, et remis dans notre offre,
- ☒ De l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du Cahier des Clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS)
- ☒ Les documents techniques unifiés en vigueur (DTU) et tous documents réglementaires et normes françaises et/ou européennes associées à ce type de prestation.

et conformément à leurs clauses,

☐ Le signataire

☐ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société sur la base de son compte

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à exécuter les prestations demandées aux prix unitaires et, le cas échéant forfaitaires, indiqués au sein de l'annexe financière au présent acte d'engagement.

☐ Taux de la TVA %

Montant minimum et/ou maximum de l'accord cadre :

Le(s) montant(s) minimum et/ou maximum de l'accord-cadre est/sont le(s) suivant(s) :

- Le montant minimum est de 200 000€
- Pour l'ensemble du marché 1 500 000€ HT

En cas d'impossibilité de l'attributaire désigné d'exécuter le marché pour un cas fortuit ou de force majeure, le signataire, et dans le cas où il est placé en deuxième position, s'engage à maintenir son offre jusqu'à la notification du marché au Titulaire.

2.2 Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ Conjoint ou ☐ Solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Natures de la prestation	Montant HT de la prestation

2.3 Compte(s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal)

☐ Titulaire du compte avec l'adresse du titulaire du compte

.....

☐ IBAN

.....

☐ BIC

.....

☐ Domiciliation de la banque

.....

2.4 Durée

Le marché est conclu à compter de sa date de notification et prendra fin à l'achèvement des prestations objets du présent marché.

Son début d'exécution est postérieur à sa date de notification et démarrera à compter du 08 septembre 2026.

Une période de réversibilité et de préparation documentaire est pour une durée d'un mois elle commence au lendemain de la notification du marché.

Le marché a une durée ferme de douze (12) mois à compter de la date de début d'exécution mentionnée ci-dessus.

Le marché est reconductible de manière tacite.

Il est reconductible trois (3) fois pour une durée de douze (12) mois pour chaque période de reconduction.

La décision de reconduction est prise au plus tard trente (30) jours avant la fin de la période considérée.

La durée maximale du marché, périodes de reconduction comprises, est limitée à quarante-huit (48) mois.

Toutefois, les bons de commandes (aussi appelés ordre de services) notifiés avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutoires. Leur durée d'exécution ne pourra dépasser six (10) mois après la date d'échéance de l'accord-cadre et dans les conditions fixées au CCAP, en fonction de la complexité de l'ensemble des prestations à réaliser ainsi que des contraintes de qualité imposées par le maître d'ouvrage.

2.5 Interlocuteurs

2.5.1 Responsables techniques

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, les parties désignent comme responsable technique la personne suivante :

Désignation	Nom /Prénom	Téléphone	Mail
Pour le MOA			
Pour le titulaire			
Pour le titulaire cot. 2			
Pour le titulaire cot. 3			

2.5.2 responsables Commerciaux

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, les parties désignent comme responsables commerciaux les personnes suivantes :

Désignation	Nom /Prénom	Téléphone	Mail
Pour le MOA			
Pour le titulaire			
Pour le titulaire cot. 2			
Pour le titulaire cot. 3			

2.5.3 Correspondances

Les correspondances entre les deux parties, se feront aux adresses suivantes :

Désignation	Adresses
Pour le MOA	47 rue des écoles 75005 Paris
Pour le titulaire	
Pour le titulaire cot. 2	
Pour le titulaire cot. 3	

2.6 Avances

Le titulaire déclare avoir pris connaissance des stipulations relatives à l'avance prévues au CCAP.

☒ Aucune avance forfaitaire n'est prévue dans le CCAP.

Article 3 : Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de l'ensemble des pièces contractuelles indiquées à l'article 3 du CCAP du marché.

3.1 Signature du marché public par le titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

3.2 Signature du marché public en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Conjoint

ou

☐ Solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 4 : Identification et signature de l'acheteur et choix de l'offre

Cette partie est réservée à la région académique Île de France, elle ne doit en cas être complétée par le titulaire

4.1 Désignation de l'acteur

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace,
Rectorat de la région académique Île-de-France,
47, rue des écoles 75005 Paris

4.2 Signataire du marché public

Madame la Rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France.

47, rue des écoles 75005 Paris

4.3 Personne habilité à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique

Auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

Madame la Rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris,
chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France.

47, rue des écoles 75005 Paris

4.4 Désignation et adresse du comptable assignataire

Monsieur le directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne
1 place du général-Billotte 94000 Créteil

La présent offre est acceptée :

Mission de base de la radioprotection intitulée « Tâche A », et missions complémentaires concernant la gestion des déchets, intitulées « Tâche B ».

À l'offre de base

Elle est complétée par les annexes suivantes :

Annexe 1 : Annexe financière. (BPU renseigné)

Signature

*(représentant de l'acheteur habilité à signer le
marché public)*